

LES ENSEIGNEMENTS DE LA REUNION DE PROXIMITE N°4

FORT-MAHON, 6 juillet 2010

Ce texte résume les enseignements de la dixième réunion publique qui s'est tenue à Fort Mahon le 6 juillet 2010. Il est soumis aux commentaires jusqu'au 29 juillet 2010.

La réunion a rassemblé près de 50 personnes, habitants, élus et associatifs.

M. Tison, maire de Fort Mahon, ouvre la réunion en précisant que son conseil municipal est opposé au projet éolien en mer pour son impact visuel. « On nous dit que c'est une énergie propre, ce n'est pas si sûr ». Pour lui, il y a d'autres moyens d'utiliser la mer que d'y mettre des éoliennes.

Philippe Marzolf, président de la Commission particulière de débat public présente la commission et rappelle les principes et les objectifs du débat. Il résume les enseignements apportés par les neuf premières réunions.

Réactions du public à la présentation par la CPDP des enseignements des réunions précédentes

Xavier Grioche, de la FED, association opposée aux éoliennes, reconnaît que globalement la présentation des enseignements reflète bien les débats mais qu'on oublie de dire que la population est opposée au projet. Le président de la CPDP répond qu'on ne peut dire que les gens sont défavorables s'ils sont absents.

Jean-Marie Boulard, propriétaire à Fort Mahon, trouve que la population a été mal informée et trop tard ; il demande d'organiser une autre réunion. Le président de la CPDP rappelle que le Journal du débat n°1 et les newsletter diffusent l'information depuis avril. Il précise – après vérification – que 1632 journaux ont été distribués dans les boîtes aux lettres de la ville et des affiches posées en ville.

Yves Grioche, de la FED, conteste les explications données par RTE le 6 mai à la réunion publique d'Abbeville et demande une confirmation écrite.

M. Pierron, habitant de Fort Mahon, ingénieur thermicien retraité, s'insurge : « Messieurs, que vous soyez contre, je l'admets... mais je n'admets pas que vous n'apportiez aucun contre projet qui produise autant grâce aux énergies renouvelables. »

La Compagnie du Vent présente ses propositions pour le développement économique et l'emploi, la pêche, le tourisme et la plaisance, les paysages, la faune et la chasse.

Impact visuel

La démonstration, par La Compagnie du Vent, que les éoliennes à 14 km apparaîtraient comme une allumette posé à un mètre de l'oeil (soit 1cm de hauteur) est encore une fois contestée. La Compagnie du Vent confirme, comme elle l'a toujours fait, que le parc sera visible, dans des proportions différentes selon les conditions atmosphériques et la perception de chacun. Les études qu'elle a menées précisent qu'à Fort Mahon, le parc éolien pourrait être visible en moyenne 1 jour sur 7 (compte tenu de la distance et de la transparence de l'air enregistrée par Météo France depuis 5 ans) et sur 6% des 180° de l'horizon.

Fondations

Mme Chu demande si tant de béton ne modifiera pas la nature. La Compagnie du Vent étudie actuellement une solution de pieux d'acier, qu'elle privilégie. Le milieu marin colonise très rapidement les fondations (cf. les épaves). Il a été observé que les poissons ne restent autour des récifs que pendant 20% du temps et au Japon, selon la forme de ces structures, on a pu privilégier certaines espèces.

Mme Verdier s'inquiète de ce qui restera des fondations après 30 ans et du démontage des éoliennes : La Compagnie du Vent présente les 3 solutions de fondation possibles et précise que le béton est prévu pour être retiré à échéance tandis que l'acier est scié à hauteur de la roche sous le sédiment. Tout ou partie de la nacelle peut être changé, le socle et le mât pourront rester jusqu'à la fin de la concession.

Une question est posée sur le niveau sonore des travaux de fondation. La Compagnie du Vent a identifié cet impact lors du battage des pieux, notamment pour les cétacés, et engagé une étude pour le réduire. Il est précisé que les unités de mesure sonore utilisées sous la mer ne sont pas les décibels usuels.

L'État et l'implantation des parcs

M. Gimenez, habitant de Rue, déclare que l'État devrait "remonter" au niveau européen pour étudier les impacts de l'ensemble des projets (anglais et autres). Il s'interroge sur le nombre total de parcs à terme en Manche et en mer du Nord, et leur impact final sur les migrations des oiseaux.

Fabrice Gosselin annonce qu'un collectif de 27000 pêcheurs est prêt à monter à Paris pour affirmer son refus des éoliennes.

Philippe Marzolf rappelle que la CNDP avait demandé un débat global Manche Mer du Nord. Il précise qu'il va demander un rendez-vous à Monsieur Borloo pour lui présenter les conclusions du débat.

Paul Neau, cabinet d'étude ABIÉS pour La Compagnie du Vent, affirme que M. Borloo sera tenu, de par sa double casquette énergie et environnement, de prendre des

mesures pour limiter les impacts des parcs éoliens sur la biodiversité, tout en gardant l'objectif des 6000 MW issus de l'éolien en mer à l'horizon 2020.

En réponse aux participants qui affirment que leurs côtes seront les seules à subir les parcs éoliens offshore, Paul Neau précise que 2/3 des projets se situent entre la Vendée et la Mer du nord, et le dernier tiers en Aquitaine et Méditerranée. Philippe Marzolf précise que ce sont là les zones dites "techniquement favorables".

Une certaine confusion apparaissant entre les différentes phases de réalisation du projet, Philippe Marzolf rappelle que le débat public se situe en amont de toute concrétisation d'un projet et précise les étapes qui suivront ce débat :

- la CPDP publie son compte-rendu dans les 2 mois suivant la fin du débat, soit à l'automne 2010
- l'appel d'offres sera lancé fin 2010
- les réponses rendues pour juin 2011
- les opérateurs choisis font ensuite un dossier qui donne lieu à autorisation
- l'enquête publique se tiendra en 2011/2012.

Études

Un employé d'EDF remet en cause la fiabilité des études commanditées par La Compagnie du Vent, filiale de GDF-Suez.

La Compagnie du Vent précise que les protocoles retenus sont les plus rigoureux actuellement appliqués dans les pays d'Europe ayant déjà des éoliennes en mer.

Tourisme et immobilier

Jean-Marie Boulard, président de l'Office du Tourisme de Fort Mahon, déclare : « nous avons une seule industrie, c'est le tourisme. On n'a que la nature à vendre. Si on nous 'bousille' le paysage, il y aura un impact économique ».

M. Guillaumin, propriétaire à Fort Mahon, vient pour voir des oiseaux, pas des éoliennes et déplore qu'il aura à les payer 2 fois : par la CESP sur sa facture d'électricité et par la perte de valeur de son bien immobilier.

Plusieurs participants disent avoir constaté une baisse conséquente de l'immobilier depuis l'annonce d'un projet de parc éolien en mer et redoutent ce phénomène pour les jeunes qui s'installent.

L'exemple américain proposé par La Compagnie du Vent, qui ne montre pas de baisse statistique du prix de l'immobilier aux alentours de parc terrestre, est fortement réfuté. Cette étude menée aux USA est la seule connue qui ait été menée de façon scientifique.

Coût

Le surcoût dû à l'éolien en mer est également source d'inquiétude pour plusieurs participants. Mr Lebeuf, agent EDF, annonce une sur-facturation de 30 à 40%.

Oiseaux

M. Jeninez demande que l'on prenne en compte l'ensemble des projets de parcs éoliens et redoute les impacts migratoires d'environ 300 éoliennes au large de la Normandie sans compter les éoliennes anglaises.

Eric Kraemer, adjoint au maire de Fort Mahon et président de l'association de chasse de la Baie d'Authie rappelle que la Manche est un couloir où passent de forts courants migratoires et qui recèle de nombreux vestiges de l'Histoire. Le parc, pour lui, est incompatible avec le berceau de la biodiversité que représente ce territoire.

Pour M. Boulard, ce qui serait inquiétant, ce n'est pas la mortalité, marginale, des oiseaux à cause des pales d'éoliennes, mais que les oiseaux changent leur parcours migratoire à cause des éoliennes et qu'ils ne reviennent plus dans le parc du Marquenterre.

Mme Hennevin remarque qu'en Europe, « la mer n'est nulle part aussi étroite que chez nous ».

Fabrice Gosselin, délégué CPNT du Pas de Calais, donne les chiffres d'une étude faite au large de l'Ecosse par une biologiste hollandaise, qui dénombre 140000 oiseaux morts par an.

La Compagnie du Vent rappelle que ce sont des ornithologues des associations locales qui ont fait les études. Elle explique que l'impact sera variable selon les espèces, mais que la vue étant le sens le plus développé chez les oiseaux, les études ont montré qu'ils les évitent.

Sécurité

Jean-Marie Boulard redoute les risques d'accident que provoquerait l'implantation "d'autant de mâts".

La Compagnie du Vent explique les simulations qu'elle est tenue de faire dans le cadre des études d'impact. Les scénarios d'accident sont simulés en tenant compte des conditions les moins favorables (en termes de données climatologiques, absence de moyens de secours etc.) ; elle indique que face à Rotterdam, aux Pays-Bas, et au Kent, en Grande Bretagne, il n'y a pas eu, à ce jour, d'accident à cause des éoliennes.

Philippe Marzolf rappelle que les pêcheurs se sont prononcés contre la pêche à l'intérieur du parc.



Jean-Mathieur Kolb répète que La Compagnie du Vent souhaite réfléchir, avec les pêcheurs, à la mise en place d'un chenal pour éviter d'avoir à contourner le parc.